

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 juillet 2018, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, à la séance ordinaire du 7 août 2018, les seconds projets de règlement numéro **RCA08-08-0001-111** modifiant le règlement RCA06-08-0001 sur le zonage et **RCA06-08-0020-11** et **RCA06-08-0020-12** modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

Ces seconds projets contiennent les dispositions suivantes qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le second projet de règlement numéro **RCA06-08-0020-11** a pour objet de:

- Prévoir les critères pour permettre un usage conditionnel pour la vente au détail à une entreprise de production de produits alimentaires dans la zone I05-005. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone I05-005 délimitée approximativement, par le périmètre formé au nord par la limite arrière des propriétés situées du 2640 au 3050, boulevard Pitfield, à l'est par le chemin du Bois-Franc et par la limite arrière des propriétés situées au 2500, boulevard Pitfield et au 9275, route Transcanadienne, au sud par la limite arrière des propriétés situées du 9305 au 9555, route Transcanadienne, et à l'ouest par le boulevard Henri-bourrassa et par la limite arrière des propriétés situées du 2700 au 2990, rue Halpern. Ce périmètre exclut les propriétés situées au 9600, boulevard Henri-Bourassa et du 2865 au 3000, rue De Miniac. Une demande peut provenir de la zone I05-005 et de toutes zones contiguës à celle-ci;
- Prévoir les critères pour autoriser des usages conditionnels distincts au sous-sol dans la zone C15-106. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone C15-106 délimitée approximativement par le périmètre formé au nord par le boulevard Marcel-Laurin, à l'est par le lot numéro 2 409 431, au sud par la limite arrière des propriétés situées du 297 au 361, rue Tait et à l'ouest par la rue Saint-Louis. Une demande peut provenir de la zone C15-106 et de toutes zones contiguës à celle-ci.

Le second projet de règlement numéro **RCA06-08-0020-12** a pour objet de prévoir les critères pour autoriser l'usage « enseignement scolaire au niveau secondaire (2241-03) » comme usage conditionnel dans la zone C03-048. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone C03-048 délimitée approximativement, par le périmètre formé au nord par la limite latérale droite de la propriété située au 5885, boulevard Henri-Bourassa, à l'est par le boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest par la limite latérale droite de la propriété située au 2625, rue Duchesne et au sud par la limite latérale droite de la propriété située au 5925, boulevard Henri-Bourassa. Une demande peut provenir de la zone C15-106 et de toutes zones contiguës à celle-ci.

Le second projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-111** a pour objet de modifier la grille des usages et normes de la zone C08-077 afin de permettre des cases de stationnement extérieures, des bâtiments d'un étage et de réduire la marge avant. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone C08-077 délimitée approximativement, par le périmètre formé au nord par le boulevard Henri-Bourassa, à l'est par le lot numéro 5 256 503, au sud par la limite arrière de la propriété située au 2385, rue des Équinoxes, et à l'ouest par la rue Wilfrid-Reid. Une demande peut provenir de la zone C15-106 et de toutes zones contiguës à celle-ci.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétariat d'arrondissement dans les huit jours du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétariat d'arrondissement, aux heures habituelles de bureau.

Dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard des seconds projets de règlements, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Les seconds projets de règlement peuvent être consultés au Bureau du citoyen, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, H4M 2M7, aux heures habituelles de bureau.

Montréal, le 15 août 2018

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
TO THE INTERESTED PERSONS ENTITLED TO
SIGN AN APPLICATION FOR AN APPROVAL BY WAY OF REFERENDUM**

Following the public consultation meeting held on July 18, 2018, the Council of the Borough of Saint-Laurent adopted, at the general meeting of August 7, 2018, the second draft by-laws numbers **RCA08-08-0001-111** modifying by-law RCA06-08-0001 on zoning and **RCA06-08-0020-11** and **RCA06-08-0020-12** modifying by-law RCA06-08-0020 on conditional uses

These said second draft by-laws contain provisions which may cause interested persons to request that the by-law containing such provisions be submitted to their approval in conformity with the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

The object of second draft by-law number **RCA06-08-0020-11** is to:

- Plan criteria to permit a conditional use for retail sale for a food products company in zone I05-005. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone I05-005 approximately delimited to the north by the rear limit of the properties located from 2640 to 3050, boulevard Pitfield, to the east by chemin du Bois-Franc and the rear limit of the properties located at 2500, boulevard Pitfield and at 9275, route Transcanadienne, to the south by the rear limit of the properties located from 9305 to 9555, route Transcanadienne, and too the west by boulevard Henri-Bourassa and by the rear limit of the properties located from 2700 to 2990, rue Halpern. This perimeter excludes the properties located at 9600, boulevard Henri-Bourassa and from 2865 to 3000, rue De Miniac. A request may come from zone I05-005 and all the adjacent zones;
- Plan criteria to authorize distinct conditional uses in the basement in zone C15-106. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone C15-106 approximately delimited to the north by boulevard Marcel-Laurin, to the east by lot number 2 409 431, to the south by the rear limit of the properties located from 297 to 361, rue Tait and to the west by rue Saint-Louis. A request may come from zone C15-106 and all the adjacent zones.

The object of second draft by-law number **RCA06-08-0020-12** is to plan criteria to authorize the use « *enseignement scolaire au niveau secondaire (2241-03)* » as conditional use in zone C03-048. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone C03-048 approximately delimited to the north by the right lateral limit of the property located at 5885, boulevard Henri-Bourassa, to the east by boulevard Henri-Bourassa, to the west by the right lateral limit of the property located at 2625, rue Duchesne and to the south by the right lateral limit of the property located at 5925, boulevard Henri-Bourassa. A request may come from zone C15-106 and all the adjacent zones.

The object of second draft by-law number **RCA08-08-0001-111** is to modify the grid of uses and standards of zone C08-077 to permit outdoor parking spaces, one floor buildings and to reduce the front setback. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone C08-077 approximately delimited to the north by boulevard Henri-Bourassa, to the east by lot number 5 256 503, to the south by the rear limit of the property located at 2385, rue des Équinoxes, and to the west by rue Wilfrid-Reid. A request may come from zone C15-106 and all the adjacent zones.

An application, in order to be valid, must:

- state clearly the provision to which it refers and the zone from which it originates;
- be received at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent within eight days of the present notice;
- be signed by at least 12 interested persons in a zone in which there are more than 21 interested persons, or, in other cases, by a majority of the interested persons.

The information allowing to determine who are the interested persons having the right to sign an application may be obtained at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent, during the regular office hours.

Where no valid application is received in respect to the second draft by-laws, the provisions may be included in a by-law that is not required to be submitted for the approval of the qualified voters.

These second draft by-laws may be consulted at the Borough of Saint-Laurent, at 777, Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, H4M 2M7, during the regular office hours.

Montréal, August 15. 2018

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council